

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2026.05.18_07**

Le treize mai deux mil vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Sabrina ARNAUD- Annette BELLANGER- Thierry BINET- Lina BLANC- Natacha BLANC- GONNET-Corinne BUSALB-Carmelo DI MARTINO-Audrey DUMONT- Pascal DUMONT – Rémi FERRONT -Virginie GARDET- Yohann MARCHESE- Stéphanie MARTIN- Valérie MATHE- Brigitte PETIT– François RIEU- Olivier RUFFIER- David TORDJMANN.

Était excusé : Jean Pierre MARGUERIE (pouvoir à Pascal DUMONT)

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation : 12 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Excusés : 1

Absents : 1

Pouvoirs : 1

Votants : 19

Rapporteur : Annette BELLANGER

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

ID : 073-217301308-20260518-2026051807-DE

**DÉLIBÉRATION 07 : PERSONNEL – DÉLIBÉRATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (EMPLOIS ÉTÉ2026).**

Madame Annette BELLANGER informe le conseil municipal que la commission du personnel a validé le recrutement d'emplois d'été. (Un emploi du 29 juin 2026 au 30 juillet 2026 et un emploi du 3 août 2026 au 31 août 2026).

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique

Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services de la collectivité afin de pallier les absences et d'assurer un service public de qualité, pour la période du 29 juin 2026 au 31 août 2026.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Ouïe cet exposé, Le Conseil municipal, par :

Abstentions	
Contre	
Pour	19

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité du 29 juin 2026 au 31 août 2026 en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

A ce titre, seront créés au maximum deux emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent technique ou administratif.

Madame Annette BELLANGER est chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

A GRIGNON, le 18 mai 2026

Le Maire,

François RIEU



Le secrétaire de séance,

David TORDJMANN

